

HABILITATION ÉLECTRIQUE : CHARGÉ DE CONSIGNATION BC

FICHE FORMATION

OBJECTIFS

Etre capable de respecter les consignes de sécurité définies par la publication NFC 18-510 dans le cadre de la brochure ED 6127 de l'INRS.

Etre capable d'appliquer ces prescriptions aux domaines et situations propres à son environnement de travail.

Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation électrique à son salarié

CONTENU

- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels.
- Zones d'environnement et leurs limites. Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention.
- Surveillance des opérations.
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée.
- Équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser.
- Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser.
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre.
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.
- Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage.
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations.
- La consignation et déconsignation.
- Habilitation : symbole et limites.
- Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification.
- Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...
- Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation.

PUBLICS

Salarié
Travailleur indépendant

PRE-REQUIS

Electriciens. Cette habilitation est destinée aux personnels en charge de travaux d'ordre électrique et de consignation

DÉLAI D'ACCÈS

Clôture des inscriptions un mois avant le début de formation.

MODALITÉS D'ADMISSION

Après entretien et test

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation individualisée accompagnée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le Greta délivre un avis destiné à l'employeur qui habilite sur le poste de travail

VALIDATION

Autre certification

SERVICES VALIDEURS

Le Greta délivre une attestation des acquis

TARIF

546 € (coût maximum de la formation)
Une solution de financement existe pour chaque situation. Nous consulter pour un conseil.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Financement individuel
Fonds publics, France Travail ou Région, sous réserve d'éligibilité

ACCESSIBILITÉ

Un référent handicap est disponible pour étudier les conditions d'accès à la formation.



DURÉE INDICATIVE

21 heures

(durée ajustable selon votre situation : nous consulter).

DATES DE SESSIONS

à Valence

Du 06/07/2026 au 08/07/2026

à Vals les Bains

LIEUX DE FORMATION

GRETA Ardèche Drôme

50 av. Jean Jaurès

07100 ANNONAY

24 av. des Catalans

26200 MONTÉLIMAR

Place Mallarmé

07300 Tournon-sur-Rhône

17 allée Auguste Jamet

26000 VALENCE

9 Rte d'Antraigues

07600 VALS-LES-BAINS

CONTACT

04 75 82 37 90

contact@greta-ardechedrome.fr

INDICATEURS 2023

Taux de satisfaction

100% de satisfaction

MAJ le 23/04/2026

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site internet, en bas de la page d'accueil.

LES SITES DE FORMATION DU GRETA ARDÈCHE DRÔME

ANNONAY - AUBENAS - CHOMÉRAc - CREST - CRUAS - DIE - LARGENTIÈRE - MONTÉLIMAR - NYONS - PIERRELATTE - PRIVAS - ROMANS-SUR-ISÈRE - TAIN L'HERMITAGE - THUEYTS - TOURNON-SUR-RHÔNE - VALENCE - VALS-LES-BAINS